

Newsletter

N° 47/2022

Petites centrales hydrauliques



Journée technique sur la petite hydroélectricité à Münchenstein (BL) le 13 mai 2022 (Photo: Franziska Hochuli)

Consultation sur les nouveaux soutiens à l'énergie hydraulique par des contributions à l'investissement

Le Conseil fédéral a mené une consultation sur les modifications de plusieurs ordonnances dans le domaine de l'énergie. Ce projet de révision renforce les instruments d'encouragement de la production d'électricité issue des énergies renouvelables. Pour l'énergie hydraulique, l'instrument des contributions à l'investissement (CI) sera étendu et remplacera le système de rétribution du courant injecté (SRI) à partir de 2023. Les prises de position pouvaient être déposées jusqu'au 8 juillet 2022.

Dans le cadre de l'initiative parlementaire 19.443 «Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie», le Parlement a décidé le 1^{er} octobre 2021 de remplacer le SRI arrivant à échéance fin 2022 par des contributions d'investissement. Tous ces instruments seront appliqués jusqu'à fin 2030.

L'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR), mise en consultation, prévoit notamment les principes suivants pour l'hydroélectricité:

- les nouvelles installations d'une puissance supérieure ou égale à 1 MW (contre 10 MW auparavant) ont droit à une CI.
- les agrandissements ou rénovations notables d'installations d'une puissance d'au moins 300 kW continuent également d'être soutenues.

Les montants des CI sont définis comme suit:

- 50% des coûts d'investissement imputables pour les nouvelles installations et les agrandissements notables
- pour les rénovations notables:
 - 40% des coûts d'investissement imputables, pour une puissance inférieure à 1 MW
 - 20% pour les grandes installations hydroélectriques de plus de 10 MW
 - un taux linéaire pour les installations de puissances intermédiaires

Les installations qui étaient exemptées des limites inférieures de puissance continueraient à l'être, comme par exemple, celles d'exploitation accessoire (turbines d'eaux de réseaux notamment).

Certaines petites installations hydroélectriques soumises au SRI souffrent de plus en plus de périodes de sécheresse au cours desquelles elles ne peuvent pas atteindre la production minimale requise. Ces périodes de sécheresse sont désormais prises en compte pour prouver l'atteinte des objectifs de production, ce qui allège la charge des exploitants.

Dans l'ordonnance sur l'énergie (OEne) révisée, les prescriptions régissant la consommation propre et les regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP) sont simplifiées. Ainsi, l'exigence concernant la contiguïté des terrains est supprimée. En outre, les prescriptions régissant la fixation

	jusqu'au 31.12.22	à partir du 01.01.23	Acte modificateur unique «Manteler- lass» (2024 ?)
Nouvelles installations à partir de 10 MW	✓	✓	✓
Nouvelles installations à partir de 1 MW	✗	✓	✓
Rénovations à partir de 300 kW	✓	✓	✓ jusqu'à 5 MW ?
Agrandissements à partir de 300 kW	✓	✓	✓
Installations d'exploitation accessoire			
Nouvelles installations	✗	✓	✓
Rénovations	✓	✓	✓
Agrandissements	✓	✓	✓
Contributions à l'étude de projets	✗	✗	✓
SNA (surcoûts non amortissables)	✗	✗	✗
CI jusqu'en 2030	✓	✓	✓
CI jusqu'en 2035	✗	✗	✓

Résumé des soutiens à l'hydroélectricité, présentation de Christian Dupraz (OFEN) à l'occasion de la journée technique sur la petite hydroélectricité du 13.05.2022 à Münchenstein ([télécharger la présentation en allemand](#))

des prix pour un RCP comprenant des locataires ou des preneurs à bail sont simplifiées.

Dans l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) révisée, les conditions relatives à la réalisation de projets pilotes approuvés

(projets sandbox) sont concrétisées. Ces projets participent à la législation dite expérimentale dans le droit de l'approvisionnement en électricité. Ils visent à soutenir l'innovation dans le domaine de l'approvisionnement en électricité, d'une part, et le développement de cette législation, d'autre part.

OFEN – Sites mis en service en 2021 bénéficiant du SRI

L'OFEN publie chaque printemps une liste de tous les [bénéficiaires du SRI](#) (système de rétribution à prix coûtant ou rétribution à prix coûtant). En 2021, 3 petites centrales hydroélectriques ont été ajoutées à cet inventaire. A titre de comparaison, 17

installations avaient été ajoutées en 2020, 22 en 2019 et 31 en 2018. Alors qu'en 2020, ces 17 installations représentaient 34'914 kW de puissance installée et 45'456 MWh/an, les 3 PCH mises en service en 2021 totalisent 2'912 kW et 2'939 MWh.

Nom du projet	Type d'installation	Puissance [kW]	Production [MWh]	Mise en service	Lieu (Canton)
Personne juridique	Turbinage d'eau potable	27.5	38	07.06.2021	Wollerau (SZ)
KWK Milibach	Fil de l'eau	384	1'555	12.01.2021	Meiringen (BE)
K Kraftwerke Vorderrhein AG - Kleinwasserkraftwerk Curnera	Fil de l'eau	2'500	1'345	22.12.2021	Sedrun-Tujetsch (GR)
Total 2021		2'912	2'934		

(KWK = Kleinwasserkraftwerk = petite centrale hydraulique)

OFEN – Passage du SRI au nouveau système (CI)

Selon les informations de l'OFEN, un exploitant d'installation qui quitte le système de rétribution à l'injection (RPC ou SRI) peut en principe se voir attribuer des contributions à l'investissement (CI). La condition est qu'il remplisse les exigences pour les CI (par exemple, ne pas avoir encore commencé la construction au moment du dépôt de la

demande). Un exploitant d'installation peut donc quitter le SRI à tout moment, pour autant que le délai de résiliation soit respecté, et déposer directement une demande pour le nouveau système. Cette possibilité est pertinente pour les sites proches de l'échéance de la RPC ou du SRI et qui prévoient des investissements importants.

PRONOVO – les derniers chiffres du système de rétribution à l'injection

Depuis la dernière newsletter (N°46), Pronovo a publié de nombreux documents faisant état, notamment, de la situation du système d'encouragement pour la petite hydraulique:

- «Cockpit SRI / Rapport 2021 Q4» publié le 17.03.2022 (Q4= 4^{ème} trimestre)
- «Cockpit SRI / Rapport 2022 Q1 +2» publié le 12.07.2022 (Q1+2 = 1^{er} et 2^{ème} trimestres)
- «Statistiques des demandes SRI et RU / Janvier 2022» publiées le 11.04.2022

- «Rapport annuel / Les programmes d'encouragement et les garanties d'origine 2021» publiés le 13.07.2022
- «Profils de charge selon les technologies / Juin 2022» publiés le 18.07.2022
- «Pronovo-Cockpit, Etat au 1^{er} juillet 2022» publié le 22.07.2022

D'après le «Cockpit SRI / Rapport 2022 Q1 +2», au 01.07.2022, 666 petites centrales hydrauliques (PCH) au bénéfice du SRI sont en service, dont

208 en commercialisation directe. Ces 666 PCH représentent une puissance électrique installée totale de 528 MW et une production électrique de 1'853GWh/an. Ces chiffres sont en légère augmentation par rapport à la situation au 01.01.2022, présentée dans la newsletter n°46 (+8 PCH, + 8 MW, +25 GWh/an).

Au 01.07.2022, la petite hydraulique assure toujours la plus grande part (45%) de la production électrique totale de toutes les installations renouvelables en service et au bénéfice du SRI.

De plus, il reste encore 67 projets hydroélectriques qui ont fait l'objet d'une décision positive, mais qui ne sont pas encore en service, pour une puissance totale de 99 MW et une production électrique estimée à 383 GWh/an. Ainsi, 10 sites sont sortis de ce décompte depuis le 01.01.2022 (ou 9 MW).

Enfin, bien que gelée, ce rapport présente encore la liste d'attente, avec 232 PCH, soit au total 235 MW ou 776 GWh. Ces sites n'entreront pas dans le SRI.

Au 01.07.2022, les prix de l'électricité ont été tels qu'en termes globaux par technologie (et non pas pour tous les sites d'une même technologie), seuls la biomasse et le photovoltaïque ont été rétribués, avec une moyenne, respectivement, de + 0.5 ct/kWh et de + 10.3 ct/kWh (ratio rétribution/production électrique). Les remboursements à Pronovo s'élèvent au final à 4.8 ct/kWh pour la petite hydraulique et à 3.1 ct/kWh pour l'éolien (en comparaison, au 01.01.2022, les ratios étaient encore tous positifs avec + 4.0 ct/kWh pour la petite hydraulique, + 5.1 ct/kWh pour l'éolien, +9.2 ct/kWh pour la biomasse et + 19.1 ct/kWh pour le photovoltaïque).

[En savoir plus](#)

OFEV- Précisions sur l'assainissement de la force hydraulique et nouvelle brochure sur la migration des poissons



Début juillet 2022, l'OFEV a envoyé par e-mail à divers services cantonaux et à Swiss Small Hydro notamment, un document sur la renaturation des cours d'eau, comprenant des informations importantes sur l'assainissement écologique des centrales hydrauliques.

Ce document donne des précisions sur l'indemnisation des dépenses liées aux mesures de valorisation des milieux naturels (mesures ne concernant pas la migration des poissons) au sens de l'art. 10 LFSP (Loi fédérale sur la pêche) et de l'art. 9, al. 2, LFSP. En effet, il s'est avéré que la lettre d'information de l'OFEV de 2019 laissait une certaine marge d'interprétation à ce sujet. L'OFEV précise désormais que seules les mesures indispensables permettant aux poissons d'atteindre les ouvrages de franchissement et donc nécessaires à l'efficacité des mesures de migration (pour la montaison, la dévalaison et la protection des poissons) entrent en ligne de compte en tant que mesures de valorisation des milieux naturels au sens des art. 9 et 10 LFSP

pouvant être indemnisées sur la base de l'art. 34 LEne (Loi sur l'énergie). Ces mesures ont un degré de priorité secondaire. Par conséquent, elles ne sont requises que si leur nécessité est établie au terme du contrôle de l'efficacité des mesures de migration à proprement parler. Néanmoins, si leur nécessité s'impose d'emblée comme une évidence afin de garantir l'efficacité des mesures de restauration de la migration, et, ce, avant même de procéder à un contrôle d'efficacité, il est possible de les ordonner conjointement avec lesdites mesures, puis d'accorder un soutien financier spécifique à leur mise en œuvre.

De même, l'OFEV précise qu'une augmentation des débits minimaux en aval des prélèvements d'eau est exclue d'une indemnisation au titre de l'art. 34 LEne, car cet aspect est traité par des dispositions légales spécifiques (art. 29 et suivants LEaux et art. 80 LEaux).

Il est également rappelé que les cantons peuvent exiger des mesures de valorisation des milieux naturels au sens de l'art. 9, al. 1, LFSP, même si celles-ci ne peuvent donner lieu à une indemnisation en vertu de l'art. 34 LEne, pour autant qu'elles soient économiquement supportables.

Le 23 mai 2022, l'OFEV a publié un document intitulé «Rétablissement de la migration des poissons. Bonnes pratiques pour les centrales hydroélectriques en Suisse» qui actualise et complète la publication de référence sur les «best-practice» en matière de migration des poissons. Ce document développe les éléments clés à considérer lors de la construction d'une

passerelle à poissons, avec des exemples concrets de sites-modèles.

En savoir plus:

- [Lettre d'information](#) sur la renaturation des cours d'eau, OFEV, 07.07.2022
- [Brochure](#) sur le rétablissement de la migration du poisson, OFEV, 2022

CF - Procédures d'approbation accélérées pour les «grandes tailles»

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet visant l'accélération des procédures d'autorisation pour les centrales éoliennes et hydroélectriques

«les plus importantes» ou de «grandes tailles». Ainsi, la petite hydraulique n'est pas concernée. [Lire le communiqué du 03.02.2022](#)

Bâle-Campagne – Plan directeur (KRIP)

Le canton de Bâle-Campagne a mené une consultation sur l'adaptation de son plan directeur

(KRIP), qui comprend désormais une planification positive pour l'hydroélectricité. [En savoir plus](#)

SSH – Journée technique 2022

Le 13 mai 2022 a eu lieu la traditionnelle journée technique de Swiss Small Hydro (SSH), sur le thème «Protection et utilisation». Cette année, 90 personnes se sont retrouvées à Münchenstein, pour une matinée dédiée à l'échange d'expériences dans le domaine de la petite hydraulique.

Dans leurs discours respectifs, Benjamin Roudit, conseiller national valaisan et président de SSH, et Isaac Reber, conseiller d'Etat (BL), ont souligné l'importance de la petite hydraulique dans le mix énergétique suisse, actuellement comme à l'avenir, à travers notamment la production décentralisée d'électricité, tout en tenant compte des exigences légitimes de protection des eaux. D'ailleurs, cette tension entre «protection et utilisation/valorisation» aura été abordée à plusieurs reprises dans les différentes présentations de la journée.

Suivait la présentation du Dr. Yves C. Zimmermann, de la direction cantonale des travaux publics et de la protection de l'environnement de Bâle-Campagne. A l'aide de concepts de planifi-



cation, il a montré comment il était possible de tenir compte de manière équivalente des intérêts de protection et d'utilisation. Le professeur Henning Lebrecht du département de génie hydraulique et de gestion des eaux de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse a, quant à lui, présenté comment une simulation numérique (3D) pouvait aider à la planification et à la réalisation d'ouvrages permettant la montaison des poissons. Il a également expliqué comment la

modélisation physique pouvait contribuer à l'optimisation des composants d'une centrale. Puis, Christian Dupraz, de l'Office fédéral de l'énergie, a présenté la révision des soutiens à l'énergie hydraulique par des contributions aux investissements à partir de 2023.

La rencontre a été complétée par la présence d'exposants représentant 6 entreprises actives

dans le domaine de la petite hydraulique, et par la visite de deux centrales sur la Birse, Obermatt et Büttenen 1 et 2.

La prochaine journée technique de SSH dédiée à la petite hydraulique aura lieu le 5 mai 2023 dans la région des Grisons.

[En savoir plus](#)

SSH – Charte: «La petite hydraulique suisse: une production électrique responsable et durable»

Lors de la journée technique de la petite hydraulique à Münchenstein BL, le président de Swiss Small Hydro et conseiller national, Benjamin Roduit, a présenté la charte «La petite hydraulique suisse: une production électrique responsable et durable». La charte a déjà été signée par près d'une centaine d'acteurs. Dans cet engagement, les signataires se déclarent d'accord pour agir de manière globale lors de la conception, de la construction et de

l'exploitation des petites centrales hydrauliques, en tenant compte des intérêts écologiques, sociaux et économiques de manière équivalente. Ils confirment également que la petite hydraulique joue un rôle important dans la transition énergétique et qu'il est urgent de supprimer les obstacles et les résistances à son utilisation durable.

[En savoir plus](#)

Canton	Total	CHSWH		0.5-10MW		1-100MW		Cap. puissance		Cap. énergie		Production
		Nombre	Capacité	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité	
AG	42	44	25	17	8	43	9	20	2	0.0	-	11.4
AI	4	3	2	0.1	-	-	-	1	3	2	0.0	-
AR	11	2	0	0.7	3	1.7	-	-	-	-	-	-
AV	227	190	170	83	25	127	25	37	41	4.8	1	10
BS	6	1	1	0.0	0	0.2	0	1	0.0	0	0	-
BL	2	0	2	0.2	-	-	-	-	-	-	-	-
FR	20	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
GE	5	2	2	0.3	2	0.0	1	0	-	-	-	1
GL	63	60	13	10	100	12	20	40	13	-	-	-
GR	170	170	110	31	110	20	141	110	110	4	1700	0
JU	12	0	7	0.0	3	1.2	2	0	-	-	-	2
LU	40	40	11	5	3.4	4	5	12	1.0	-	-	-
NE	0	0	0	0.0	1	0.5	3	0	1	0.0	-	1
NO	40	40	11	5	3.4	4	5	12	1.0	-	-	-
OW	11	40	21	13	1	0.3	9	30	11	1	1	10
SH	40	40	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
SO	4	11	1	0.0	1	0.4	2	10	-	-	-	1
ST	12	1	0	0.0	0	2.0	-	-	-	-	-	1
TD	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VS	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VD	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
ZH	40	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10

SSH – Mise à jour des chiffres 2021 de la petite hydraulique

La fiche présentant les principaux chiffres de la petite hydraulique a été mise à jour par Swiss

Small Hydro. Elle présente désormais aussi un aperçu cantonal de la petite hydroélectricité.

[En savoir plus](#)

SSH - Prix élevés de l'électricité - Rémunération de l'électricité produite

Cet été encore, les prix de l'électricité restent élevés et ne devraient guère baisser à moyen terme. Pour les producteurs dont l'électricité produite est rémunérée via le système de rétribution à l'injection (RPC/SRI), le financement des frais supplémentaires (FFS), le prix du marché de

référence ou via un vendeur direct, deux cas de figure: soit les corrections de prix ne sont pas pertinentes, soit elles devraient être automatiques. Swiss Small Hydro (SSH) a toutefois connaissance de cas où ces corrections de prix n'ont pas été suffisamment adaptées.

La rétribution est régie par l'art. 12, al. 1 de l'ordonnance sur l'énergie: «Si le producteur et le gestionnaire du réseau ne peuvent pas s'entendre, la rétribution sera basée sur les coûts du gestionnaire de réseau pour l'achat d'électricité équivalente auprès de tiers et sur les coûts de revient des propres installations de production; les coûts d'éventuelles garanties d'origine ne sont pas pris en compte. L'équivalence se réfère aux caractéristiques techniques de l'électricité, en particulier à la quantité d'énergie et au profil de puissance,

ainsi qu'à la possibilité de régler et de prévoir la production.»

Les producteurs qui ont reçu moins de 15 à 20 ct/kWh pour l'électricité produite (électricité pure, sans soutien ni garanties d'origine) devraient avoir droit à une rétribution plus élevée.

Le secrétariat de Swiss Small Hydro invite les personnes concernées par cette problématique à se faire connaître (info@swissmallhydro.ch).

EICom - Des tarifs plus élevés et une situation d'approvisionnement incertaine

À l'occasion de sa conférence de presse annuelle, l'EICom, la Commission fédérale de l'électricité, s'est exprimée sur l'évolution attendue des prix et des tarifs, et a évalué la sécurité de l'approvisionnement. Selon une enquête de l'EICom auprès des entreprises d'approvisionnement en énergie, les

tarifs dans l'approvisionnement de base augmenteront nettement chez de nombreux fournisseurs en 2023. De plus, des incertitudes subsistent quant à la sécurité d'approvisionnement

[En savoir plus](#)

Swissgrid - Les raisons de la hausse des prix de l'électricité

Au cours de l'année dernière, les prix de l'électricité ont augmenté de manière spectaculaire, atteignant notamment des niveaux-records fin 2021. La Commission fédérale de l'électricité (EICom) a même parlé d'une «hausse des prix

sans précédent sur le plan historique». Un sujet qui a donné lieu à une interview entre Swissgrid et Axpo (Thomas Weber).

[En savoir plus](#)

AES – priorité n°1 de la population: sécurité de l'approvisionnement en électricité

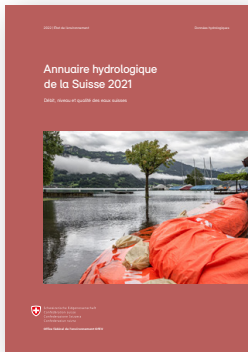
Selon un sondage représentatif sur la politique énergétique et climatique réalisé par l'institut de recherche gfs.bern sur mandat de l'AES (Association des entreprises électriques suisses), la sécurité de l'approvisionnement en électricité constitue la préoccupation principale de la population suisse. Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, la

majorité des citoyennes et citoyens est prête, si nécessaire, à accepter une hausse des coûts ainsi que des restrictions en matière de protection du climat et de l'environnement, de même qu'au niveau des droits de recours. L'utilisation d'énergies fossiles et la construction de nouvelles centrales nucléaires n'obtiennent pas de majorité.

Quelques chiffres: Une majorité écrasante (97%) estime qu'il est plutôt voire très pertinent d'encourager les énergies renouvelables dans notre pays, énergies dont le développement est perçu comme une protection active de l'environnement (85%). 70% des personnes sondées sont même favorables à une limitation des droits de

recours afin d'accélérer le processus. Toutefois, un nombre tout aussi important se déclare sceptique quant à la possibilité de couvrir les besoins en électricité uniquement de cette manière.

[En savoir plus](#)



OFEV - Annuaire hydrologique de la Suisse 2021

Publié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Annuaire hydrologique de la Suisse donne une vue d'ensemble des événements hydrologiques de l'année au niveau national. Il présente

l'évolution des niveaux et des débits des lacs, des cours d'eau et des eaux souterraines. Des informations sur les températures de l'eau ainsi que sur les propriétés physiques et chimiques des principaux cours d'eau du pays y figurent également.

[En savoir plus](#)

OFEV - Vague de chaleur et sécheresse

Du fait des températures élevées et du temps sec du mois de juin, les eaux ont baissé et se sont réchauffées. Aussi, les températures des eaux étaient très supérieures aux valeurs usuelles, et de nombreux cours d'eau se trouvent en situation d'étiage. L'Office fédéral de l'environ-

nement (OFEV) fournit, sur son site web, des informations concernant les répercussions de la vague de chaleur, notamment, sur la situation hydrologique.

[En savoir plus](#)

CF - Approvisionnement en eau et sécheresse en Suisse

Lors d'une séance du 18 mai 2022, le Conseil fédéral a adopté un rapport sur la sécurité de l'approvisionnement en eau. Il recommande aux cantons de mettre en œuvre une gestion régionale de l'eau et de mesurer de manière plus complète la consommation en eau actuelle.

[En savoir plus](#)

Ce même jour, le CF a souligné qu'une lacune importante devait être comblée dans le domaine des dangers naturels. Face à la fréquence accrue des sécheresses, il veut mettre en place un système national de détection précoce et d'alerte.

[En savoir plus](#)

RTS & Canal 9 – Émissions sur l'hydroélectricité

Dans son émission Forum du 20 juin 2022, la RTS consacre 1 heure au sujet de l'électricité suisse, des risques de pénurie et du rôle de la grande hydraulique.

[En savoir plus](#)

Le 23 juin 2022, Canal 9 proposait deux émissions sur les développements hydroélectriques valaisans.

[En savoir plus](#)

HYDRO Exploitation – Vidéo sur le suivi d'ouvrages génie civil et mécanique

Un film de 3 minutes, [disponible en ligne](#), présente les entrailles des aménagements, aux côtés

d'équipes chargées de l'inspection des ouvrages de la société HydroExploitation.

Evènements

Congrès de l'aeesuisse: 01.09.2022

Le congrès de l'aeesuisse aura lieu, cette année, le 1^{er} septembre à Lucerne sur le thème de la «sécurité de l'approvisionnement». Avec un constat: le tournant énergétique est le seul moyen

pour la Suisse de garantir la sécurité d'approvisionnement à long terme.

[En savoir plus](#)

Anwenderforum Kleinwasserkraft à Innsbruck (AT): 22 & 23.09.2022

Le «Anwenderforum Kleinwasserkraft» est un forum germanophone pratique qui réunit tous les acteurs de la petite hydraulique. Il s'organise notamment autour d'ateliers sur des thèmes spécifiques à la

petite hydraulique et de visites de petites centrales situées dans la région d'Innsbruck.

[En savoir plus](#)

Rencontres business hydro (FR): 10 & 11.10.2022

Les 10 et 11 octobre se tiendront les rencontres Business Hydro à Grenoble. Cette 7^{ème} édition annonce un millier de visiteurs et 120 exposants. Des tables rondes et des conférences porteront sur le thème «hydroélectricité et hybridation –

déploiement du mix électrique dans les pays en voie de développement associant hydroélectricité, solaire et biomasse».

[En savoir plus](#)

Agenda

Août 2022

- 17-18 Août, Gais, [ASAE – Cours de formation continue – Anticiper le développement de projets hydrauliques](#)
- 24 Août, Soleure, [Agenda 21 pour l'eau - Journée technique](#)
- 25-26 Août, Martigny, [Event Smart Energy – Equilibrer l'offre et la demande en énergie](#)

Septembre 2022

- 01-02 Septembre, Hofstetten bei Brienz, [ASAE - Assemblée générale](#)
- 01 Septembre, Lucerne, [aeesuisse – Congrès 2022](#)
- 10-11 Septembre, Nant-de-Drance, [Nant-de-Drance: portes ouvertes](#)
- 14 Septembre, Sierre, [Belzona – séminaire – Technologies des polymères dans l'industrie hydroélectrique](#)
- 15 Septembre, St-Gall, [Séminaire sur le commerce de capacités flexibles](#)
- 22-23 Septembre, Innsbruck (AT), [Anwenderforum Kleinwasserkraft 2022](#)
- 29-30 Septembre, Montreux, [AES – Journées romandes des directeurs et cadres 2022](#)

Octobre 2022

- 10-11 Octobre, Grenoble (FR), [7^{èmes} Rencontres BUSINESS HYDRO](#)
- 13-14 Octobre, Zell am See (AT), [Journées techniques de la petite hydraulique - Autriche](#)
- 26-27 Octobre, Zollikofen, [Cours \(en allemand\) - Loi sur la protection des eaux et loi sur la pêche: les eaux et leurs habitats dans le champ de tension juridique entre protection et utilisation](#)
- 26-27 Octobre, St-Aubin-Sauges, [ASAE – Cours de formation continue – Développement prospectif des projets d'aménagement des eaux](#)

Novembre 2022

- 02 Novembre, Olten, [ASAE- Journée d'étude Force hydraulique 2022](#)
- 15-16 Novembre, Sursee, [ASAE – Cours \(en allemand\) de formation continue - Anticiper le développement de projets hydrauliques](#)
- 16-17 Novembre, Stuttgart, [Workshop sur l'hydroélectricité](#)

Un agenda de la petite hydraulique suisse est également [disponible en ligne](#).

Adresses

Direction du Programme Petites Centrales hydrauliques:

Office fédéral de l'énergie
Regula Petersen, 3003 Berne,
Tél. 058 462 56 54, Fax 058 463 25 00
regula.petersen@bfe.admin.ch

Newsletter:

- Suisse alémanique:
Skat, Wesley Wojtas, Vadianstrasse 42,
9000 Saint-Gall, wesley.wojtas@skat.ch
- Suisse romande:
Mhyllab, Aline Choulot, Chemin du Bois, Jolens 6
1354 Montcherand, romandie@smallhydro.ch
- Tessin:
Scuola Universitaria Professionale della
Svizzera Italiana, Istituto di Sostenibilita
Applicata all'Ambiente Costruito, Roman Rudel,
6952 Canobbio, roman.rudel@supsi.ch

Aides financières pour les études sommaires:

Skat, Martin Bölli, Vadianstrasse 42,
9000 Saint-Gall,
Tél. 071 228 54 54, Fax 071 228 54 55
martin.boelli@skat.ch

Centres InfoEnergie:

- Suisse alémanique:
Swiss Small Hydro, 9000 Saint-Gall,
Tél. 079 373 70 47, deutsch@smallhydro.ch
- Suisse romande:
Swiss Small Hydro, 1354 Montcherand
Tél. 024 442 87 87, Fax 024 441 36 54
romandie@smallhydro.ch
- Suisse italienne:
Swiss Small Hydro, 6503 Bellinzona
Tel. +41 91 873 48 06 / +41 91 873 48 00
italiano@smallhydro.ch

Pour s'abonner à cette newsletter:

romandie@smallhydro.ch

Désinscription: répondre à l'expéditeur